

last Er Sich ... dienstlich befellen undt gelangte Sein bitt an denselben, willen Er willens Nach Venedig und loretten zuo Verreissen als dan anfangs künfftigen Monatt undt wegen Undterschidlichen geschäfte den H. Frantz B r u n e r, Pfarherr undt Camerer [des Kapitels Mellingen] zuo Wollen [Wohlen] Solte bei sich haben, disser aber ohne gnedige Erlaubnus Jhro hochwürden Herrn Prelatten von Mury [P l a z i d u s Zurlauben - Muri hatte in Wohlen die Kollatur inne -] nit kan abkumen, hat Er um die Erlaubnus selbst an gehalten undt undterfangen um disse gnadt Jhr Hochwürden schrüfftlich zuo bitten lassen.

Jn dessen wurdte gemölter Herr Camerer die Anstalt machen das die Pfarey unklagbar ... [versehen] wurdte.

Mein hochgeehrter Herr aber disses bittschriben mit dem Seinigen an Jhro ... Prelatten begleiten wolte ..., nit zwüfflent durch dasselbe die Wilfar zuo Erhalten. Wo hingegen Mein Man so wohl gegen ... Herrn Landtamen als zuo vor derst Jhro Hochwürden disse gnedig Wilvar widterum kan beschulden undt Er Es nit undterlassen ...

P.S. Willen gelegenheit Nach Mury also habe das schriben an den gnedtigen Herren also baldt den graden weg schikken wollen, dess Mein hochgeehrten Herrn Vetern berichten duon undt Noch mohl bite Er ... dahin Eist schriben wolle."

1) In der Literatur wird allgemein Maria Anna als die Frau von Johann Anton S c h m i d, Landammann von Uri, bezeichnet, während als Gattin von Karl Konrad von Beroldingen deren Schwester, Maria Ursula Z w y e r von Evi- bach, genannt wird. Hier in unserem Text indessen lautet der Name der Gattin von Beroldingen eindeutig Maria Anna.

Original[?] - AH 50, 538-541 - Seite 541 leer

93

1741 Oktober 23., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEOBERST BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN AN
[BEAT FIDEL] ZURLAUBEN, "LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE
GENERALE DES GARDES SUISSES PAR BADE A" ZUG

"tu m'a promis ... de me Donner de tes nouvelles a mesure que tu engagerois un bel homme voila deux ordinaires que Je n'en ay pas eu, cela me cause quelques inquietude d'autant que Je compte absolument sur toy et que le canton de Zug est le lieu le plus convenable pour avoir du monde n'y ayant personne que toy qui y engage pour les gardes suisses et qui puisse atteindre au bon

50/93

traitement que tu peut faire, mr. [Josef Nazar] R e d i n g ny mr. [Franz Ludwig] Pheiffer [P f y f f e r] [- beides Gardehauptleute -] ne donnent point 20 Escus argent de france sur la main et 80 sols par semaine sans descompte et si le premier a toujours les plus belles recrues du Regiment: il faut donc se donner du mouvement et faire repandre dans les cantons de Schweitz et Lucerne les conditions aux belles tu engage et comme Je ne doute pas qu'il ne s'en presente et qui viennent chés toy tu pourra convenir avec eux en leurs promettant le handgeld a la compagnie et l'argent du voyage au conducteur en partant de Zug:

observe seulement de donner toujours 3 L sur la main a ceux qui ne sont pas de Zug et que tu crois suspect pars ce que cet argent forme l'engagement, il faut aussi prendre le signalement de chaque homme que tu engage sur tout des Etrangers, cela servant pour les recognoistre en cas qu'ils servent en france dans d'autre compagnies que dans la mienne.

Emlinger [E l m i g e r?] est arrivé en mesme temps que ta lettre par la quelle tu me donne advis de son despart. il m'a dit que le pain valoit ... [4] Scheling et il ne vaut icy que ... [3] sols le plus beau, cette chereté devroit te donner de la facilité d'avoir de Beaux hommes, que je te demande par preference ne voulant rien epargner pour faire ma cour au prince [= Louis-Auguste de Bourbon, Prince de D o m b e s, Colonel général des Suisses et Grisons], ainsi je te prie de ne rien prendre de mediocre. J'ay receu une lettre de mon frere [B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben] qui me renouvelle les assurances de son amitié mais il ne me dit rien sur les exhortations que Je luy ay faites pour une disposition en ta faveur,¹ Je souhaisterois pourtant qu'il observa quelques ordres prevoyant bien de la confusion en cas d'evenement [d.h. beim Ableben von Beat Jakob Anton Zurlauben], il ne me fait aucune mention de toy ny des recrues, sa lettre est du 9: octobre c'est ce qui me fait Juger que tu n'avois pas encor de soldats engagés.

J'attand donc de tes nouvelles incessamment et Je veux esperer qu'elles seront bonnes, sans quoy tu me Jetterois dans de nouveaux Embarras ... dis a mon frere que j'ay recu sa lettre ... que je suis fort sensible a l'amitié dont il me donne de nouvelles assurances qu'il peut compter sur la mienne pour toujours, que Je l'exhorte a finir son procès avec le Sr. [Johann Jakob?] C o l i n², et que je souhaite plus que personne qu'il y trouve son avantage, que ne m'ayant point repondû sur mes dernieres representations, Je ne luy en feray plus que sous son bon plaisir, que mon intention estoit bonne puis qu'elle ne tendoit qu'à Esviter les discussions dans une famille, enfin

que j'estois persuadé de sa sagesse et de sa prudence pour observer un ordre dans toutes ses affaires, embrasse le pour moy et dis luy mille choses tendres pour moy.

Je payeray a thärbold [T w e r e n b o l d] les 15 gl qu'il a receu de Christoffle K a u f f m a n, et aussi les ... [2] escus de ... [6] livres qu'il a receu de marti B a u m g a r t n e r, a son cousin B a u m g a r t n e r; ce qu'il me devra sur nouveau compte. Je le prie aussi d'aider a te faire avoir des soldats de belle taille."

- 1) 1742 verschrieb Beat Jakob Anton Zurlauben seinem Neffen Beat Fidel Zurlauben den Weingartenhof in Zug. Vgl. Meier/Zurlaubiana 987
- 2) Vermutlich ging es dabei um die St. Konradspfründe resp. -kapelle beim St. Konradshof in Zug. Benefiziat derselben war bekanntlich Beat Jakob Anton Zurlauben; Besitzer des Hofes aber war vermutlich bereits damals Johann Jakob Kolin. Vgl. Meier, Schenker, Stöckli/Benefiziat 48f.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel - AH 50, 542-545

94

1670 April 5., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN RITTER
[UND STATTHALTER BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Quand je pouray encore mieux faire a l'avenir pour vous servir que je n'ay fait par le passé soyez persuadé que je le feray de bon coeur et que j'en rechercheray l'ocasion avec plaisir. Vous sçavez qu'il y a longtems que je vous ay mandé que de differentes parts on cherchoit a vous oster les appuis que vous avez de la france et de la savoye [wohl Pensionen gemeint] pour vous faire tumber plus lourdement et que les Espagnols feroient aux Catholiques suisses Ce mesme tour qu'ils ont fait aux Grisons ou jls ont sacrifié le party Catholique pour s'attirer le Protestant qui y est maintenant le tout puissant.

Les menaces que vous me dites qui vous ont esté faites vous rendent un témoignage de cette verité; mais assurez vous que le Roy [L u d w i g XIV.] vous maintiendra et qu'il ne souffrira pas que les Espagnols fassent perir la suisse pour ne vouloir pas estre dans leur despendance et devenir leurs suiets, maintenez vous bien seulement avec la france c'est le plus seur et le meilleur Conseil que ma conscience m'oblige de vous despartir. Je vous en